

**uniagro**  
*ingénieurs du vivant*

**Agro Alumni**  
**ParisTech**

# MA RETRAITE, c'est maintenant !

Présentation par Marie BOUDE BATLLE (Nancy 2006)  
Agent général d'assurances

# Sommaire

## I. LA RETRAITE EN FRANCE

1. Le Contexte
2. Un cadre en pleine évolution
3. Vers un développement de la retraite individuelle

## II. PLANIFICATION FINANCIERE DE SA RETRAITE

1. Le système de retraite en France
2. La constitution de sa retraite

# Première partie

## I. LA RETRAITE EN FRANCE

1. Le Contexte
2. Un cadre en pleine évolution
3. Vers un développement de la retraite individuelle



- **1945 : création de la Sécurité sociale**
- **Principe de répartition** : les cotisations versées aujourd'hui servent à payer immédiatement les retraites, tout en ouvrant aux actifs des droits pour leur future retraite.
  - ➔ solidarité entre les générations.

La retraite des salariés est composée de deux étages obligatoires :

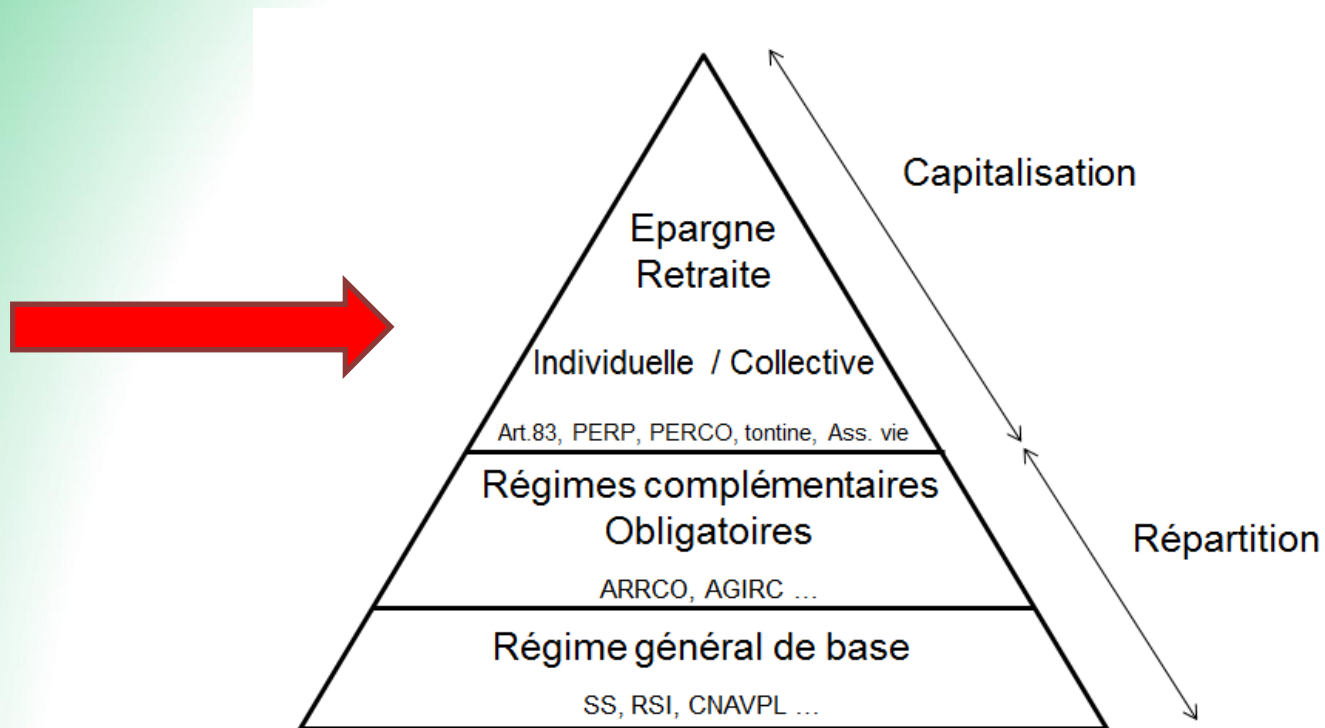
- **une retraite de base**
- **une/des retraites complémentaires**

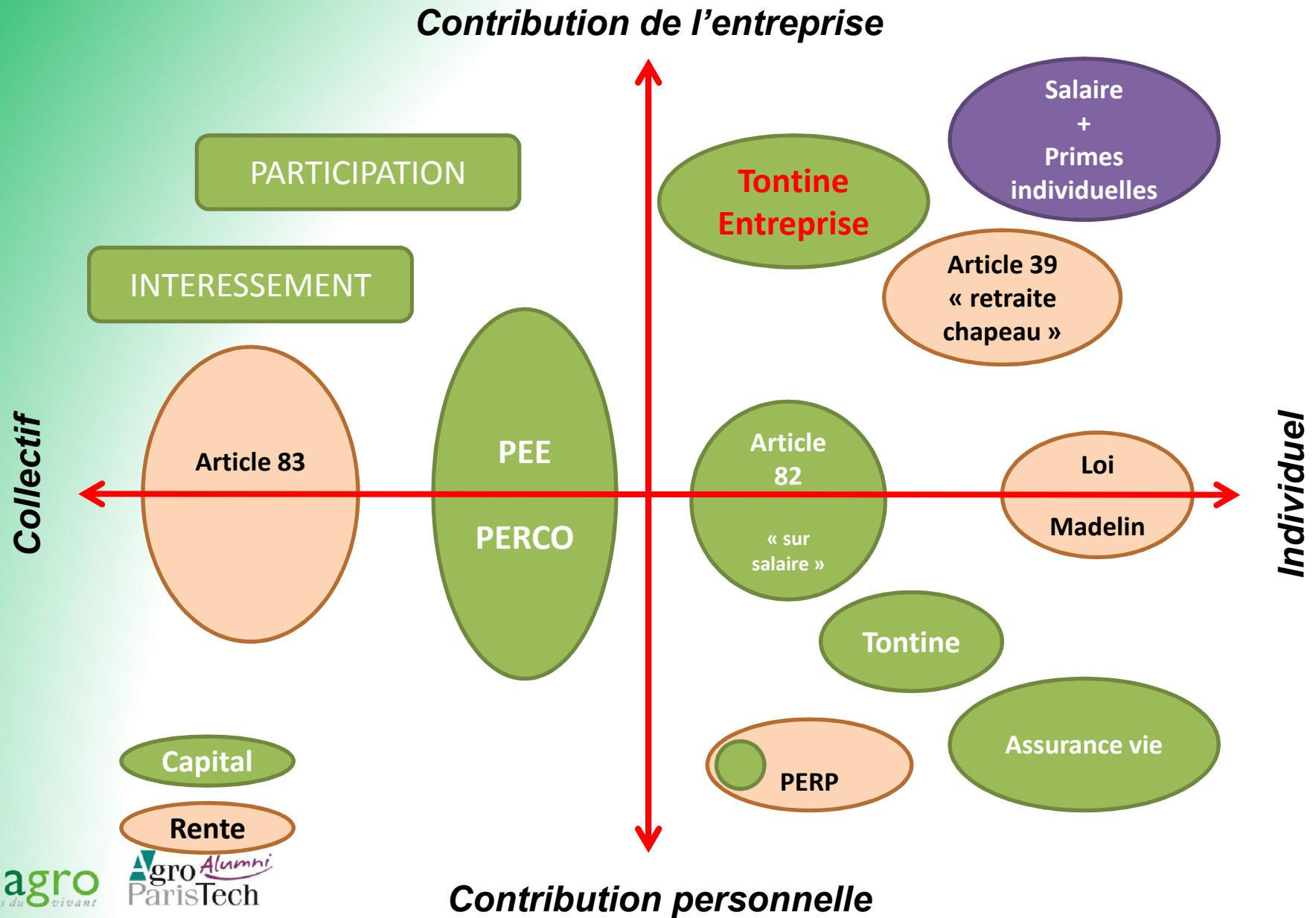
Un 3<sup>e</sup> étage vient de plus en plus souvent renforcer ce socle par le biais d'une épargne retraite collective ou individuelle.

# LA RETRAITE EN France | Le Contexte | Un cadre en pleine évolution | Vers un développement de la retraite individuelle

	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
<b>&gt; SALARIÉS</b>		
Salariés de l'agriculture	<b>Msa</b> MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	+
Salariés de l'industrie, du commerce et des services	<b>CNAV</b> RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	<b>ARRCO</b> RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS
Agents non titulaires de l'État et des Collectivités publiques		<b>AGIRC</b> RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES CADRES
Personnel navigant de l'aviation civile		<b>IRCANTEC</b>
Salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier		<b>CRPN</b>
	<b>BANQUE DE FRANCE, RETRAITE DES MINES, CNIÉG (GAZ-ELEC.), CRPCE (COMÉDIE FRANÇAISE), CRPCEN (CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRES), ENIM (MARINS), OPÉRA DE PARIS, PORT AUTONOME DE STRASBOURG, CRP RATP, CRRP/SNCF.</b>	
<b>&gt; FONCTIONNAIRES</b>		
Fonctionnaires de l'État, magistrats et militaires	<b>SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT</b>	+
Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière	<b>CNRACL</b> CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES	+
Ouvriers de l'État	<b>FSPOEIE</b> FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT	<b>RAFP</b> RETRAITE ANNEXAIRE
<b>&gt; NON SALARIÉS</b>		
Exploitants agricoles	<b>Msa</b> MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	
Artisans, commerçants et industriels	<b>Rsi</b> RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (FUSION AVA ET ORGANIC)	
Professions libérales	<b>CNAVPL</b> CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEillesse DES PROFESSIONS LIBÉRALES RETRAITE DE BASE + COMPLÉMENTAIRE + SUPPLÉMENTAIRE SELON LES SECTIONS PROFESSIONNELLES <b>CRN</b> (NOTAIRES), <b>CAYOM</b> (OFFICIERS MINISTÉRIELS), <b>CARMF</b> (MÉDECINS), <b>CARCDSF</b> (DENTISTES ET SAGES-FEMMES), <b>CAYP</b> (PHARMACIENS), <b>CARPIMKO</b> (INFIRMIERS, KINÉSITHÉRAPEUTES...), <b>CARPV</b> (VÉTÉRINAIRES), <b>CAYAMAC</b> (AGENTS D'ASSURANCE), <b>CAVEC</b> (EXPERTS-COMPTABLES), <b>CIPAV</b> (ARCHITECTES ET PROFESSIONS LIBÉRALES DIVERSES).	
	<b>CNBF</b> (AVOCATS) CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANÇAIS	
Artistes, auteurs d'œuvres originales	<b>CNAV</b> RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	+
Patrons pêcheurs embarqués		<b>IRCEC</b> RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
		<b>ENIM</b>
Membres des cultes	<b>CAYIMAC</b> CAISSE D'ASSURANCE VIEillesse, INVALIDITÉ ET MALADIE DES CULTES	+
		<b>ARRCO</b> RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS

## 3<sup>e</sup> étage : l'épargne retraite collective ou individuelle



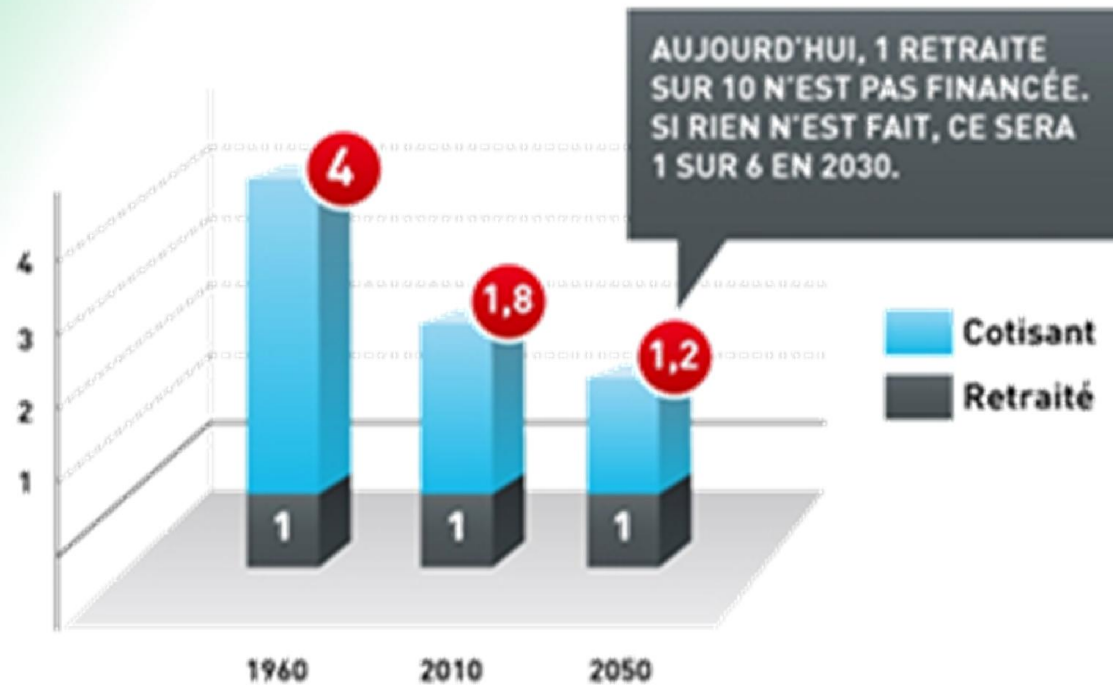




- **Contexte en pleine évolution :**
  - Vieillissement des populations
  - Allongement durée vie
  - Faible croissance économique
  - Fort taux de chômage



## Evolution du ratio actifs cotisants / retraités



Source : Conseil d'orientation des retraites

Aujourd'hui, retraite de Base (SECU) plafonnée à

**1585 euros/mois**

→ **Besoin retraites complémentaires**



PASS : 38040 euros en 2015

- **Retraites complémentaires (ARCCO, AGIRC,...)**

Différentes selon les régimes.

- Etat des comptes et prévisions :

Année	Agirc		Arcco		Agirc & Arcco		
	résultats techniques après transferts	réserves	résultats techniques après transferts	réserves	résultats techniques après transferts	réserves	réserves (en part des pensions)
2013	-1 427	7 377	-3 702	45 006	<b>-5 129</b>	<b>52 383</b>	74%
2014	-2 430	4 782	-4 787	40 403	<b>-7 216</b>	<b>45 185</b>	62%
2015	-2 527	2 128	-5 855	34 637	<b>-8 382</b>	<b>36 765</b>	49%
2016	-2 709	-770	-6 915	27 663	<b>-9 624</b>	<b>26 893</b>	35%
2017	-2 817	-3 808	-7 622	19 862	<b>-10 439</b>	<b>16 054</b>	21%
2018	-3 104	-7 226	-8 504	10 971	<b>-11 608</b>	<b>3 745</b>	5%
2019	-3 417	-10 998	-9 235	1 192	<b>-12 652</b>	<b>-9 807</b>	-12%
2020	-3 611	-15 049	-9 781	-9 316	<b>-13 392</b>	<b>-24 365</b>	-29%

Besoin d'une réforme de grande ampleur pour maintenir le système en place.

Mesures envisagées :

- Revalorisation du point inférieure à l'inflation
- Hausse des cotisations et des impôts pour actifs et retraités
- Durcissement des règles de réversion
- Allongement de la durée des cotisations

Déficit retraite en 2020 : environ 20 milliards €

Développement indispensable du 3<sup>e</sup> étage :  
**Augmentation de la part de l'épargne  
personnelle !**

# Deuxième partie

## II. PLANIFICATION FINANCIERE DE SA RETRAITE

### 1. Le système de retraite en France

- a/ Age légal et taux plein
- b/ Le taux de remplacement
- c/ La retraite des femmes

### 2. La constitution de sa retraite

- a/ La valeur du temps
- b/ Les outils



## La réforme de 2010 modifie l'âge légal de départ à la retraite et la durée de cotisation

**Age légal de départ à la retraite → 62 ans**

**Age légal d'obtention du taux plein → 67 ans**

### Allongement de la durée d'assurance

Pour un assuré né en	La durée requise pour le taux plein sera de
1958-1959-1960	167 trimestres soit <b>41 ans et trois trimestres</b>
1961-1962-1963	168 trimestres soit <b>42 ans</b>
1964-1965-1966	169 trimestres soit <b>42 ans et un trimestre</b>
1967-1968-1969	170 trimestres soit <b>42 ans et demi</b>
1970-1971-1972	171 trimestres soit <b>42 ans et trois trimestres</b>
1973	172 trimestres soit <b>43 ans</b>





## Le taux de remplacement :

En moyenne selon le COR\* :

le taux de remplacement TR → environ 60% du dernier salaire

En réalité, il varie fortement selon les cas :

Caractéristiques	Taux de Remplacement
Mr Dupont, ouvrier, 45 ans	A peu près égal
Mme Durant, cadre Supérieur, 32 ans	Environ 40%
Mr Martin, profession libérale, 61 ans	Environ 30%

→ Il s'agit de déterminer pour chacun le déficit à combler

## La retraite des femmes (1/2)

### Quelques chiffres :

- Pension de retraite des femmes : **40 % inférieure** à celle des hommes
- 40% des femmes ne touchent pas plus de 600 € par mois.
- 82 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.



→ Les femmes ont donc **des « trous de carrières »** et une **différence de rémunération**.

→ Chaque écart personnel (congé mat, congé parental, ..) ou écart professionnel (moindre qualif, travail à temps partiel, salaire plus bas...)

A une importante répercussion sur montant de la pension !

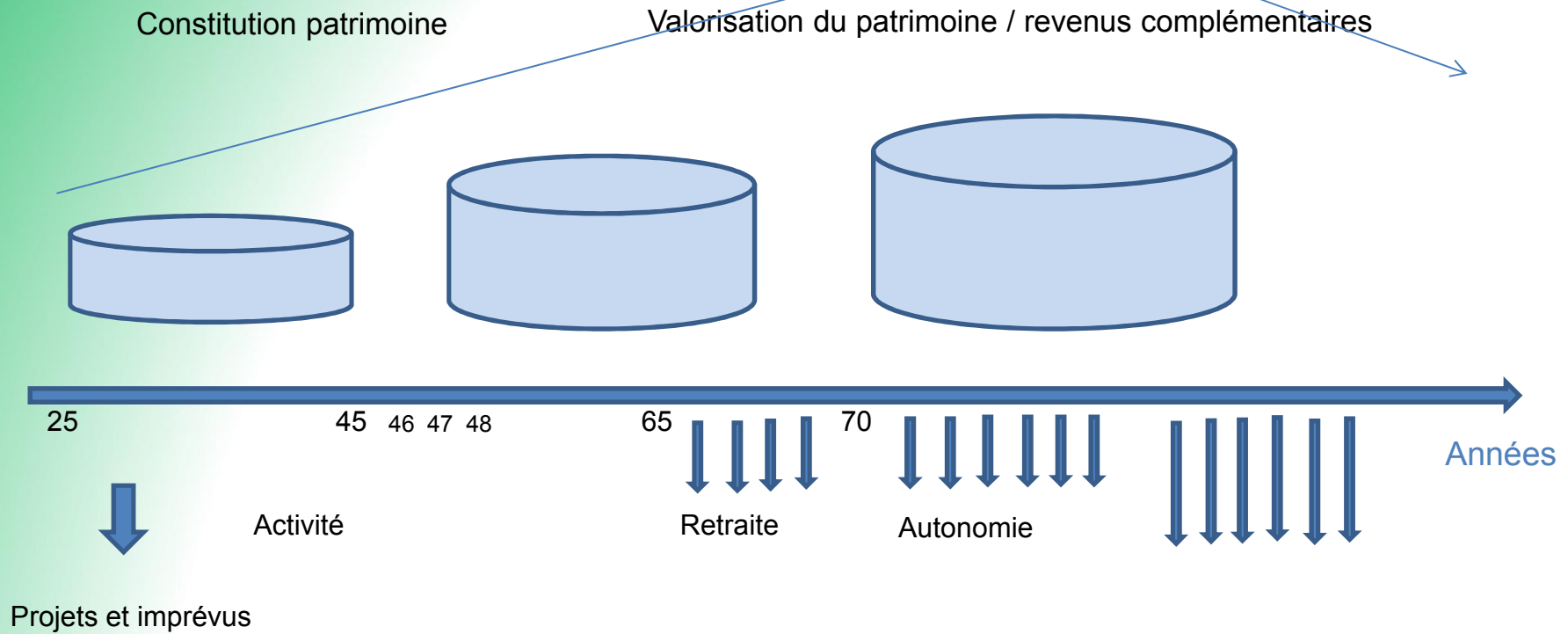
## La retraite des femmes (2/2)

### Les particularités :

- **Enfant : trimestres supplémentaires** pour toute arrivée d'enfant.
- **Education des enfants : bonification de 10% du montant de votre retraite** si 3 enfants ou plus.
- **Congé maternité** : indemnités journalières prises en compte dans le calcul de la retraite.

➔ Aujourd'hui, réelle fragilité des femmes malgré ces particularités

# Planification financière de sa retraite



« Le temps : une vraie richesse »

## Anticiper son épargne en amont :

**Pour se constituer 100 000 euros avec un placement à 2%:**

Epargne	Durée
735 €/mois	10 ans
339 €/mois	20 ans
2000 €/mois	4 ans

**Pour disposer de 1000 euros par mois à 65 ans :**

Rente viagère	335 000 €
Intérêts d'un capital	600 000 €

**→ La valeur du temps !**

## Les outils individuels ou collectifs pour la retraite:

- Immobilier
- Assurance vie
- PERP
- Tontine



## Immobilier : résidence principale, locatif ...



- Acquisition au plus tôt
- Options à choisir : neufs / anciens, meublés, ...
- En ce moment taux d'emprunt historiquement bas
- Attention le bonus fiscal n' est pas toujours le plus important (localisation, ...)
- Calcul du rendement net réel : charges nombreuses et élevées

## Assurance vie

- Souplesse utilisation : rachats partiels programmés, sortie en rente ou en capital, ...
- Sécurité
- Fiscalité avantageuse
- Excellent outil de transmission





## Le PERP / Madelin

- Épargne sur le long terme « produit tunnel »
- Sécurité
- Bonus fiscal à l'entrée
- Sortie en rente viagère

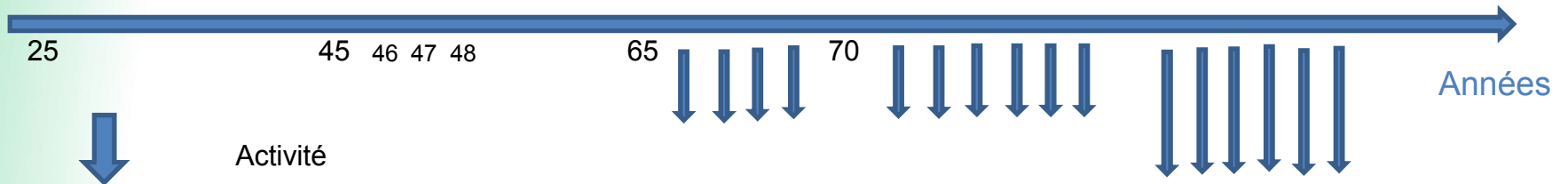
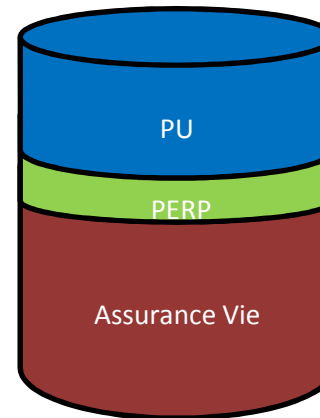
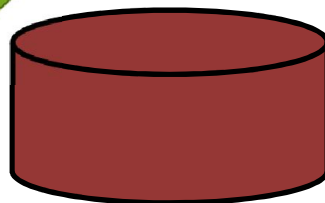
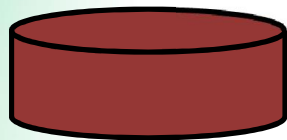
Mais possibilité 20% sortie en capital pour le PERP

## Tontine

- Adhésion à une association d'épargnants
- Options personnalisées : choix des modalités de versement et de la durée de l'adhésion
- Fiscalité avantageuse
- Indisponibilité des fonds pour un objectif déterminé



Tontine  
PERP



Projets et imprévus

# Merci pour votre attention

Présentation par Marie BOUDE BATLLE COULLOUMME-LABARTHE  
(Nancy 2006)

Agent général d'assurances

- ☺ Conseils et études personnalisées
- 💻 [mboudebatlle@conservateur.net](mailto:mboudebatlle@conservateur.net)
- ☎ 06 77 98 36 53